

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5832>



ELECTIONS DANS LA FSU : modalités de vote

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Actualités SNES 21 | FSU Côte-d'Or -



Date de mise en ligne : lundi 8 novembre 2021

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Depuis le 4 novembre, le vote interne FSU a commencé.



Depuis le 4 novembre 2021, le vote interne FSU a commencé. Nous vous en rappelons ci-dessous les modalités. Si vous ne l'avez pas encore mis en place, nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que la période de vote prend fin impérativement au **25 novembre 2021** et qu'il convient d'adresser ou déposer les résultats (et/ou les votes non dépouillés) immédiatement au SNES 21 à Dijon.

Vote FSU

Tous les trois ans, la fédération à laquelle appartient le SNES, la FSU, tient son Congrès. C'est l'occasion pour chaque syndiqué-e de s'exprimer sur les trois ans écoulés et de définir les grandes orientations de la FSU. Cette année, le congrès se déroulera à **Metz du 31 janvier au 4 février 2022**. Le congrès départemental se tiendra quant à lui les **6 et 7 janvier 2022 au lycée agricole Olivier de Serres à Quetigny**.

Le supplément à la revue POUR n°235 d'octobre 2021, reçu à domicile, contient **le rapport national d'activité et les expressions et listes des tendances**. Vous le trouverez également au format PDF à la fin de cet article.

Trois votes sont proposés :

- **un vote sur l'orientation nationale fédérale (vote par tendance)** : chaque syndiqué-e exprime un choix d'orientation entre cinq listes. Le résultat de ce vote sert à déterminer pour trois ans la composition des instances fédérales (y compris le congrès) et celle de la délégation du SNES dans ces instances.
- **un vote sur le rapport d'activité national fédéral** (voir supplément revue POUR n°235) : chaque syndiqué-e exprime une appréciation globale sur l'activité fédérale des trois années écoulées et un jugement particulier sur deux questions (« fenêtres ») qui font davantage débat. Chacun-e doit exprimer sa préférence pour l'une des 2 rédactions proposées.
- **un vote sur l'orientation fédérale départementale** (voir bulletin spécial FSU Côte d'Or n°157 d'octobre 2021, également au format pdf à la fin de cet article).

Il s'agit donc d'organiser le vote dans les S1 qui comptent plus de 2 adhérent-es.

Voici le matériel de vote :

- bulletin de vote

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Bulletin de vote

– liste d'émargement à remplir

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Liste d'émargement

– PV de dépouillement

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Procès-verbal de dépouillement

Comment faire pour voter ?

Le vote est individuel et secret. Il a lieu entre le 4 et le 25 novembre 2021.

Il devra être effectué sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure comportant au dos les NOM, qualité, syndicat et signature. Le vote sera à l'intérieur dans une enveloppe vierge.

S'il y a plus de 2 votants, le S1 effectue le dépouillement et renvoie le PV de dépouillement, accompagné de la liste d'émargement, au SNES 21 - 6, allée cardinal de Givry 21 000 Dijon dès la fin de la période de vote. **Il est impératif de renvoyer immédiatement ces documents pour qu'ils puissent arriver avant le dépouillement général qui aura lieu le 30 novembre 2021.** Si vous avez la possibilité de les scanner, vous pouvez les envoyer à l'adresse suivante : snes21@dijon.snes.edu.

Attention : peuvent voter

- les adhérent-es non à jour ce qui signifie dans notre jargon les adhérent-es à jour en 2020-2021 sauf s'ils et elles ont exprimé leur décision de ne pas renouveler leur adhésion ;
- les adhérent-es à jour (AJ FID / AJ FUT) y compris les nouvelles adhésions (NA) toutes récentes à condition d'avoir versé sa cotisation avant la date de fin du vote ;
- les collègues sur plusieurs établissements ne doivent voter qu'une seule fois (dans l'établissement de leur choix).

En cas de doute sur la syndicalisation d'un collègue, transmettre l'enveloppe contenant son vote, non ouverte, car tout vote de collègue non à jour entraîne la nullité de la totalité des votes de l'établissement.

Les responsables de section syndicale peuvent aussi aller sur le site du SNES national, espace militants, listes d'adhérents et cliquer sur « liste des adhérents » (mais pas sur "liste élections", qui ne contient que les nouveaux syndiqués de cette année scolaire).

S'il y a moins de 2 votants, adresser directement les votes, sans les dépouiller, à la même adresse.

Merci de votre participation.



<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Publication nationale fédérale Congrès FSU 2022

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Bulletin FSU 21 n°157 spécial Elections départementales